



Le 26 mars 2019

Membres du groupe projet « Acceptabilité des énergies renouvelables en zones de montagne »

à

Madame Françoise TRANAIN  
Directrice du projet Parlement de la Montagne  
Conseil Régional d'Occitanie  
22, boulevard du Maréchal-Juin  
31406 TOULOUSE Cedex 9

Objet : projet de guide de la gestion durable du territoire de montagne

Madame,

Lors de la réunion à Nant le 14 novembre dernier, il a été adopté par le groupe projet « Acceptabilité des EnR » un préambule qui pose des principes clairs :

*«... le développement des énergies renouvelables intégrant leur acceptabilité doit avant tout être guidé par l'objectif de préserver la planète et en aucun cas comme le soutien ou l'accompagnement d'un système économique qui utiliserait le territoire comme source de profit et simple support de leurs activités.*

*« ... le territoire doit être intégré et respecté comme un maillon essentiel de tout projet.*

*« ... le groupe projet propose une méthode de prise en compte des spécificités et des aménités des territoires de montagne, sans quoi l'acceptabilité des Energies Renouvelables sera difficile voire impossible ».*

A cette occasion, a également été actée la nécessité de créer un outil de régulation. Le compte-rendu figurant sur le site du Parlement de la Montagne mentionne :

*« ... un **guide de la gestion durable du territoire** élaboré à l'échelle régionale comportant des recommandations contribuera efficacement à structurer une démarche de cohérence et de régulation sur les principaux plans suivants : outils de planification, appels à projets, concertation amont, processus de décision, suivi et évaluation ».*

Les participants de l'atelier 1, lors de la réunion de St Gaudens (1<sup>er</sup> juin 2018) avaient déjà proposé :

- des critères homogènes pour apprécier l'inscription des énergies renouvelables dans les territoires.
- des indicateurs pour apprécier le niveau de participation locale à la maîtrise des énergies renouvelables.

C'est sur ces bases que nous vous demandons de soumettre le 15 avril prochain à l'approbation du Parlement de la Montagne le texte ci-joint, comme contribution de notre groupe projet à l'élaboration du « guide de la gestion durable du territoire ». Nous souhaitons que ce texte soit publié sur le site du Parlement de la Montagne et puisse être adressé par vos soins dans les prochains jours à tous les membres du groupe projet, dont nous n'avons pas encore les adresses.

Nous pensons être de notre devoir d'insister sur la nécessité de donner forme à la démocratie participative voulue par Madame la Présidente. Nous avons, hélas, trop de raisons de penser que pendant et après nos travaux de réflexion et de proposition, aucun changement ne se produise dans les méthodes employées par les opérateurs et les élus pour imposer leurs projets.

Ce que nous observons en effet sur le terrain, c'est la frénésie des opérateurs des EnR (éolien, photovoltaïque, méthanisation...), emballés par les effets d'annonce du schéma REPOS : toujours plus,

partout, quel que soit le coût social et environnemental ! C'est l'approbation aveugle des élus locaux, face aux grands projets d'infrastructures de transformation et de transport de l'énergie électrique, ouvrant une voie royale à l'industrialisation dévorante de sols, de biodiversité, de paysages et d'harmonie sociale. C'est la fascination des collectivités pour des financements dits participatifs dans lesquels les gros investisseurs, peu soucieux de nos territoires, se tailleront la part du lion et exigeront des dividendes qui fuiront aussitôt vers d'autres contrées.

Nous voulons croire que la Région, nos élus régionaux, en organisant la concertation dans le cadre du Parlement de la Montagne, auront fait preuve de sincérité et sauront prendre la mesure de nos préoccupations et prendre des orientations pour que la transition écologique se réalise avec les citoyens, dans le respect des territoires, des habitants et du patrimoine commun.

A titre subsidiaire, nous souhaitons vous rappeler que l'éolien est incompatible tant avec le tourisme (propos public du président d'Atout France à Espalion en février 2016) qu'avec le respect de la Loi Montagne dont il résulte qu'il n'y a pas lieu d'implanter des éoliennes en zone de montagne si aucune nécessité technique impérative ne l'impose.

Nous espérons vous avoir convaincue du sérieux de notre démarche et nous attendons des signes concrets de votre compréhension dès le 15 avril à Mende.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, Madame, l'assurance de notre meilleure et sincère considération.

Signé pour les rédacteurs de la contribution :

Emmanuel Forichon



Bruno Ladsous



Copie :

Madame Aurélie MAILLOLS, vice-présidente en charge du Parlement de la Montagne